

Qu'est-ce que le SEC ?

Le Système européen des comptes (SEC) fixe la méthodologie harmonisée à utiliser pour produire les comptes nationaux dans l'Union européenne (UE). Il est crucial de disposer de ce type de règlement méthodologique dans l'UE, ceci pour assurer que les statistiques économiques des pays membres sont produites de manière comparable.

Pourquoi changer le SEC ?

Le cadre méthodologique actuel pour la production des comptes nationaux, à savoir le SEC 1995, date de presque vingt ans. Depuis lors, les économies ont beaucoup évoluées. Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans les processus de production s'est fortement accru, l'importance des actifs immatériels et des droits de propriété intellectuelle sur les produits et services a grandi, et les économies se sont mondialisées. La façon dont les statistiques macroéconomiques sont produites doit être adaptée en fonction de ces changements. Il ne s'agit pour autant pas d'une révolution, mais d'une adaptation nécessaire.

Il est important de souligner que ces changements ne sont pas seulement européens, mais se font à l'échelle mondiale. En effet SEC 2010 européen découle directement du SCN 2008 des Nations Unies, et a déjà été mis en œuvre par l'Australie, le Canada et les Etats-Unis.

Quand est-ce que les statistiques macroéconomiques vont être affectées par le nouveau SEC ?

L'actuel cadre méthodologique du SEC 1995 sera remplacé en septembre 2014 par le nouveau Système européen des comptes SEC 2010. Quelques Etats membres ont d'ores et déjà publié leurs comptes nationaux révisés au niveau national. Il est prévu qu'à partir de mi-octobre toutes les données des Etats membres seront disponibles en SEC 2010.

Est-ce que c'est une façon d'embellir les chiffres ?

En aucun cas. C'est une façon de rester à niveau dans un environnement économique qui change constamment. Ce n'est ni la première ni la dernière fois qu'il y aura un changement de la méthodologie des comptes nationaux. Le SEC a été édité en 1970, puis mis à jour en 1979, 1995 et 2010. Son équivalent au niveau mondial, le SCN existe depuis 1953 avec des mises à jour en 1960, 1964, 1993 et 2008.

Quels sont les changements majeurs ?

Les changements méthodologiques majeurs introduits par le SEC 2010 sont :

- **Les dépenses pour recherche et développement seront traitées en tant qu'investissements.** On estime que l'impact moyen sur le niveau du PIB à prix courants des pays membres de l'UE sera de l'ordre de +2%.
- **Les dépenses pour des systèmes d'armement seront traitées en tant qu'investissements.** Ici l'impact moyen sur le PIB à prix courants des pays membres de l'UE est estimé à +0.1%.

Pourquoi changer le traitement des dépenses en recherche et développement ?

Dans le monde d'aujourd'hui, investir dans la recherche et développement est au moins aussi important qu'investir dans la construction et en machines. C'est pourquoi ces dépenses doivent aussi d'un point de vue statistique être reconnues comme des investissements.

Pourquoi changer le traitement sur les dépenses des systèmes d'armement ?

Les systèmes d'armement, comme par exemple un porte-avions, sont à la disposition des administrations publiques pour plusieurs années. C'est pourquoi, dans la nouvelle méthodologie, ils sont considérés en tant qu'investissements et non plus comme des dépenses courantes ce qui est le traitement approprié pour des dépenses pour l'acquisition de produits consommés en moins d'une année.

Comment le changement vers le SEC 2010 affectera-t-il PIB ?

Eurostat a présenté, en janvier 2014, des estimations préliminaires sur l'impact des changements du SEC 2010 sur le PIB. Il est important de préciser que ces chiffres concernent les seuls changements méthodologiques relatifs à la mise en œuvre du SEC 2010, et non les résultats de la révision statistique qui se fait au même moment. C'est seulement en Septembre 2014, alors que tous les Etats membres auront transmis leurs séries révisés à Eurostat, que l'impact cumulé des changements méthodologiques du SEC 2010 et des autres changements statistiques sera disponible.

Les seuls changements méthodologiques relatives au SEC 2010 devraient augmenter le niveau du PIB en moyenne d'environ de 2½ points de pourcentage dans toute l'UE, dont deux dues à la capitalisation de la recherche et développement. S'agissant que d'une moyenne, l'impact est néanmoins différent d'un Etat membre à l'autre.

A titre de comparaison, il mérite d'être mentionné que les Etats-Unis ont introduits les nouvelles normes internationales, ce qui a augmenté le PIB de 3.5 points de pourcentage de 2010 à 2012, dont +2.5 sont dus à la capitalisation des dépenses de recherche et développement.

Est-ce qu'on va réécrire l'histoire et se débarrasser de la récession ?

Absolument pas. Ce n'est pas un moyen de se débarrasser de la récession car les changements affecteront surtout le niveau du PIB, et non les taux de croissance d'une année à l'autre.

Est-ce que c'est un moyen d'embellir la dette et le déficit des administrations publiques ?

Clairement non. D'ailleurs, si tel était effectivement le cas, l'opération serait un échec.

Il est vrai qu'une augmentation du PIB engendre mécaniquement une baisse de tous les indicateurs calculés en pourcentage du PIB. Néanmoins le SEC 2010 a aussi un impact sur la valeur absolue de la dette et du déficit des administrations publiques. Ces derniers vont probablement augmenter pour la plupart des Etats membres en raison d'un changement dans la délimitation du secteur publique prévu dans le SEC 2010. Ainsi l'effet final sur les ratios de la dette et du déficit est incertain.

Est-ce que le montant contribué par les pays membres au budget de l'UE sera affecté ?

Le budget de l'UE est d'abord fixé à un certain montant en Euro. Puis la charge de financement est répartie de façon proportionnelle au revenu national brut (RNB) des pays membres. Néanmoins, faute de règlement y afférent, cette répartition proportionnelle continuera pour l'instant à se faire en fonction des RNB calculés selon le SEC 95.

Est-ce que d'autres changements seront effectués simultanément ?

Pendant que tous les Etats membres mettent en œuvre la méthodologie du SEC 2010 pour Septembre 2014 au plus tard, il existe deux changements additionnels.

Premièrement, les Etats membres vont saisir cette opportunité pour effectuer une révision statistique. Il s'agit généralement de la mise à jour de données ou la prise en considération de nouvelles sources de données sur toute la longueur des séries publiées, et non

seulement sur les quatre années les plus récentes. La révision statistique peut aussi comporter des changements méthodologiques non directement liés au nouveau SEC mais qui se situent dans la marge d'interprétation inhérente à tout système comptable complexe. Deuxièmement, dans le cadre du processus d'harmonisation de la méthodologie à travers de l'UE, beaucoup d'Etats membres vont introduire des améliorations en ce qui concerne la prise en compte d'activités illégales dans le PIB.

Pourquoi inclure ces activités illégales ?

Il faut souligner que ce n'est rien de nouveau dans le sens où le SEC a prévu la prise en compte de ces activités dès son entrée en vigueur en 1999. Néanmoins l'inclusion effective n'a lieu que maintenant vu que des améliorations à la fois dans la méthodologie que dans les sources ont d'abord dû être mise en place.

Le PIB est en effet censé mesurer toute activité économique. Celle qui est déclarée et celle qui ne l'est pas (économie non observée). Cette dernière est subdivisée en deux volets : le travail au noir et les activités illégales. La différence en est que le travail au noir concerne des activités qui ne sont pas interdites par la loi mais qui ne peuvent pas être observés par les moyens traditionnels (enquêtes, sources administratives) faute d'être déclarées. Ces dernières font partie des comptes nationaux depuis plusieurs années déjà.

Les activités illégales par contre concernent des activités interdites par la loi. Ces activités vont maintenant être intégrés dans le PIB ce qui permettra d'avoir une vue plus exhaustive des activités économiques ayant lieu sur le territoire d'un pays. Qui plus est, ce changements permettra d'avoir une meilleure comparabilité entre pays membres car ce qui a l'état actuel est illégal dans un pays ne l'est pas nécessairement dans tel autre, d'où des divergences dans la couverture actuelle des comptes nationaux.